

**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil**

proposant

le classement de la motion 13.123 « Opération Vercingétorix aussi à Neuchâtel »

(Du 23 janvier 2017)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

RÉSUMÉ

La motion du groupe socialiste « Opération Vercingétorix aussi à Neuchâtel » demande au Conseil d'État de prendre différentes mesures afin de faciliter le dépôt volontaire des armes civiles et militaires. Elle demande également que la possibilité de mettre en place des outils informatiques compatibles avec la plate-forme fédérale ARMADA soit examinée afin que les armes soient correctement répertoriées. Dès lors que le Conseil d'État a répondu à toutes ces demandes, il propose le classement de la motion.

1. CONTEXTE

Le 20 février 2013, le Grand Conseil adoptait la motion du groupe socialiste « Opération Vercingétorix aussi à Neuchâtel » dont la teneur est la suivante :

13.123

19 février 2013

Motion du groupe socialiste**« Opération Vercingétorix aussi à Neuchâtel »**

Nous demandons au Conseil d'État de prendre langue avec les cantons de Vaud et Genève qui s'apprêtent à lancer le programme Vercingétorix afin de permettre à la population de déposer toutes armes privées ou démilitarisées à l'arsenal ou dans un poste de police du canton.

Nous demandons au Conseil d'État d'étudier la possibilité de faciliter le dépôt d'armes par des horaires attractifs voire un dépôt à tout moment dans les postes de police neuchâtelois et de promouvoir ce geste citoyen par une information active et des incitations accrues.

Afin que les armes soient correctement répertoriées nous demandons au Conseil d'État d'étudier la possibilité de mettre en place des outils informatiques compatibles avec la plate-forme fédérale, ARMADA. Cette plate-forme alimentée régulièrement par les cantons permettra un échange d'informations entre les autorités civiles et militaires concernant les détenteurs d'armes.

Comme Vaud et Genève sont déjà engagés dans ce projet et dans le but que notre canton puisse les rejoindre au plus vite, l'urgence est demandée.

Signataires : M. Maire-Hefti, M. Giovannini, M. Docourt Ducommun, A. Houlmann, J. Lebel Calame, B. Nussbaumer, M. Guillaume-Gentil-Henry, L.-M. Boulianne, D. Schürch, A. Laurent, C. Bertschi, A. Tissot Schulthess et S. Locatelli.

2. ACTIONS MISES EN PLACE

2.1. Campagne de récupération d'armes civiles et militaires

Une campagne de récupération d'armes civiles et militaires, organisée conjointement par la police neuchâteloise (PONE) et le service de la sécurité civile et militaire (SSCM), a été mise sur pied entre mai et décembre 2013 à l'initiative du Conseil d'État.

Cette campagne a été annoncée à la population par voie de presse ainsi qu'au travers de reportages diffusés sur RTN et Canal Alpha. Le site Internet de l'État et la page Facebook de la PONE ont également fait mention de cet événement. En outre, 7'000 flyers et 350 affiches ont été mis à disposition dans différents lieux publics tels que les postes de police, la réception du SSCM, les administrations communales, les offices postaux, les guichets des transports publics fédéraux et régionaux, les stands de tir du canton (par le biais de la Société Neuchâteloise de Tir Sportif) etc.

A l'avenir, il est prévu de rappeler à la population, sous une forme ou sous une autre, les possibilités de récupération des armes civiles et militaires une fois par législature.

2.1.1. Armes civiles

S'agissant de la récupération d'armes civiles devenues indésirables, la population a été invitée par la PONE à venir déposer celles-ci, lors de quatre journées spéciales, en quatre lieux différents, durant les mois de mai et juin. Dans le cadre de cette campagne, il était également possible de déposer des armes civiles auprès du SSCM, du lundi au vendredi, durant les heures d'ouverture des bureaux, et ceci jusqu'en décembre 2013, ainsi qu'un samedi par mois de mai à décembre.

Dans ce cadre, et suite à cette campagne, ce sont, au total, 140 armes à feu et 331 kilos de munitions qui ont été récoltés en 2013. Des armes blanches et à air comprimé ainsi que des explosifs ont également été déposés.

A noter que, depuis 2009, année au cours de laquelle a eu lieu la dernière campagne de ce type, la population peut venir déposer ses armes civiles devenues indésirables, en tout temps, dans tous les postes de police du canton. Une centaine d'armes à feu sont ainsi récoltées chaque année. Depuis la fin de la campagne, le SSCM accepte également, de façon permanente, la reprise d'armes privées pendant les périodes ordinaires d'ouverture de ses bureaux.

Les armes cédées ont toutes fait l'objet d'un contrôle par le responsable du bureau des armes de la PONE et ont été évaluées sur leur valeur historique. Les plus belles pièces ont été cédées à des institutions muséales, contre quittance. Le reste a été détruit par les organisateurs de la campagne en date du 4 avril 2014.

2.1.2. Armes militaires

Le SSCM a profité de cette campagne pour inciter la population soumise aux obligations militaires à venir déposer volontairement son arme de service à l'Arsenal de Colombier entre les périodes de service commandé. 14 armes personnelles d'ordonnance ont ainsi été déposées portant ainsi à 28 le nombre total d'armes militaires mises en sûreté.

2.2. Plate-forme fédérale ARMADA

La PONE alimente, depuis 2012, la base de données ARMADA selon les dispositions de l'article 32a de la loi sur les armes et les munitions du 20 juin 1997 (LArm ; RS514.54). Elle communique à la police fédérale tous les renseignements nécessaires à la mise à jour des données utiles à l'Office fédéral de la police chargé de gérer ARMADA.

A noter que le 1^{er} juillet 2016 est entrée en vigueur la loi fédérale concernant l'amélioration de l'échange d'informations entre les autorités au sujet des armes. Elle permet d'améliorer sensiblement l'échange d'informations entre les autorités sur les détenteurs d'armes qui pourraient représenter un danger pour eux-mêmes ou pour autrui et fixe les bases légales afférentes à la mise en réseau des registres cantonaux des armes.

Les autorités de police peuvent désormais consulter, en effectuant une seule demande, l'ensemble des registres cantonaux des armes ainsi que la plate-forme d'information sur les armes ARMADA.

3. CONCLUSION

Toutes les mesures préconisées par votre Autorité ayant été mises en œuvre, le gouvernement vous demande de bien vouloir classer la motion 13.123.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 23 janvier 2017

Au nom du Conseil d'État :

Le président,

J.-N. KARAKASH

La chancelière,

S. DESPLAND